

FORMATION S.S.I.A.P. 1

AGENT DE SERVICE DE SECURITE D'INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES
(Arrêté du 02 mai 2005 modifié)

PUBLIC CONCERNE

Personnes désirant exercer la fonction SSIAP 1 en E.R.P. ou I.G.H.

Durée de la formation : 10 jours, soit 70 heures examen inclus

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✗ Acquérir une instruction technique spécialisée en matière de prévention, de détection et de lutte contre l'incendie et d'entretien des moyens de secours,
- ✗ Préparer l'examen SSIAP 1



CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION

Attention, tout dossier incomplet bloquera l'inscription.

- ✗ **Etre titulaire** de l'une des **attestations de formation au secourisme** suivantes (*copie de l'attestation à fournir*) :
 - PSC 1 de moins de 2 ans
 - Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité
- ✗ **Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours.**
- ✗ **Etre apte physiquement.** Cette aptitude est **attestée par un certificat médical datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation.** Le certificat à faire compléter par le médecin est transmis par notre organisme conformément à l'annexe VII de l'Arrêté du 02 mai 2005 consolidé.

Autres documents à transmettre :

- ✗ **1 photo d'identité couleur**
- ✗ **Copie du titre d'habilitation électrique**

CONDITIONS D'EMPLOI SSIAP

L'habilitation électrique nécessaire sur les sites d'exercice de l'emploi doit être détenue (*article 3 du chapitre 1^{er} de l'Arrêté ministériel du 02 mai 2005 modifié*).

Les personnels SSIAP doivent être habilités à minima H0, B0.

CONTENU DE LA FORMATION

1ERE PARTIE - LE FEU ET SES CONSEQUENCES

Le feu

Comportement au feu

2EME PARTIE - SECURITE INCENDIE

Principes de classement des établissements

Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie

Desserte des bâtiments

Cloisonnement d'isolation des risques

Evacuation du public et des occupants

Désenfumage

Eclairage de sécurité

Présentation des différents moyens de secours

3EME PARTIE - INSTALLATIONS TECHNIQUES

Installations électriques
Ascenseurs et nacelles
Installations fixes d'extinction automatique
Colonnes sèches et humides
Système de sécurité incendie

4EME PARTIE - ROLES ET MISSIONS DES AGENTS DE SECURITE INCENDIE

Le service de sécurité
Présentation des consignes de sécurité et main courante
Poste de sécurité
Rondes de sécurité et surveillance des travaux
Mise en œuvre des moyens d'extinction
Appel et réception des services publics de secours
Sensibilisation des occupants

5EME PARTIE - CONCRETISATION DES ACQUIS

Visites applicatives
Mises en situation d'intervention

MOYENS PEDAGOGIQUES

Exposés-débats
Exercices interactifs, exercices d'extinction sur feux réels, réarmement d'un volet, clapet ou exutoire, cas concrets, rondes, etc
Visites applicatives

Le petit



4 heures de formation au Centre d'instruction Claude Sins à Hurigny (en plus des 10 jours obligatoires de formation)

Ce module est proposé en option.

Ce module permet une plus grande expérience de la maîtrise de la combustion et des procédés d'extinction avec des foyers d'incendie plus importants ainsi que l'accès et la manipulation de matériels d'extinction (tuyaux, lances, R.I.A, extincteurs) et d'équipements de protection individuelle.

EVALUATION

Epreuve écrite : Q.C.M. de 30 questions

Durée : 30 minutes

Epreuve pratique : Ronde avec anomalies et sinistre

Durée : 15 minutes par stagiaire

CERTIFICATION

Le candidat sera certifié s'il obtient, au moins, la note de 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. ».

Délivrance d'un diplôme. *Le diplôme SSIAP1 est un diplôme professionnel. Ce n'est pas un diplôme reconnu par l'Education nationale.*



*Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis,
tous les 3 ans,*

à l'obligation de recyclage, au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP.